Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Règlement de la Haute école vaudoise (HEV)

Le Conseil d'Etat a adopté le règlement de la Haute école vaudoise (HEV) qui sera constituée de trois écoles regroupant six des huit écoles supérieures de la HES-SO situées sur le territoire cantonal, à savoir :

Ecole d'ingénieurs du canton de Vaud (EIVd)

Ecole d'ingénieurs de Lausanne (EIL)

Ecole d'ingénieurs de l'Etat de Vaud à Yverdon-les-Bains (EINEV)

Ecole suisse d'ingénieurs des industries graphiques à Lausanne (ESIG +)

Haute école de gestion : HEG

Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration à Lausanne (ESCEA)

Haute école d'arts appliqués : HEAA

Ecole supérieure d'arts appliqués de Vevey : (ESAA - Vevey)

Ecole supérieure d'arts appliqués de Lausanne (ESAA - Lausanne)

Les trois écoles de la HEV seront placées sous la responsabilité d'un directeur et d'un conseil d'école. L'adoption du règlement constitue une étape déterminante dans l'attente de la future loi cantonale sur la HEV, dont l'objectif sera de mettre en place des structures indispensables au bon fonctionnement de la Haute école vaudoise. Le nouveau règlement introduit la notion des assistants, diplômés des hautes écoles, dont la durée d'engagement est limitée à 4 ans et dont le rôle consistera à appuyer les professeurs dans les tâches d'enseignement et de recherche.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 février 1998

M. A. Garnier , SFP DAIC , tél. (021) 316 63 20 ou de M. J.P. Rochat , SFP DAIC , tél. (021) 316 63 06